



## Communiqué de presse

Le 26 février 2014

### **ELECTIONS MUNICIPALES 2014 : les dépôts des déclarations de candidatures avancent mais il ne reste plus que quelques jours !**

Pour les élections municipales de mars 2014, la déclaration de candidature est obligatoire.

À une semaine de la clôture de la période de dépôt des candidatures fixée au jeudi 6 mars à 18 heures, la préfecture de la Vendée a enregistré :

- Pour les communes de 1 000 habitants et plus : 181 dépôts de listes concernant 140 communes sur les 175 comprises dans cette tranche de population.  
Pour 20 % des communes aucune liste n'a encore été déposée.
- Pour les communes de moins de 1 000 habitants qui sont au nombre de 107, des candidatures ont été déposées pour 54 communes.  
49,53 % des communes de cette catégorie n'ont, pour l'instant, pas de candidat déclaré.

**Le vote, pour une personne qui n'aurait pas déclaré sa candidature, ne sera pas comptabilisé, aussi, il est essentiel de déclarer sa candidature avant la date limite du jeudi 6 mars à 18 heures.**

La préfecture et les sous-préfectures reçoivent les candidatures tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Vous pouvez vous rendre dans ces services à ces horaires.

Pour éviter une attente trop longue, il est recommandé de prendre rendez-vous en contactant :

- la préfecture au 02 51 36 70 85,
- la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte au 02 51 50 14 20,
- la sous-préfecture des Sables d'Olonne au 02 51 23 93 93.

